



Correspondance de l'égalité

Délégation Occitanie Ouest – Novembre 2023

NOUVELLES DE L'ÉGALITÉ EN DÉLÉGATION OCCITANIE – OUEST

Egaltou c'est parti !

443 agents ont procédé à leur inscription pour suivre le parcours de sensibilisation en ligne construit par la Mission égalité et soutenu par le Fonds pour l'Égalité Professionnelle. Le parcours s'achèvera par un webinaire en direct avec un formateur expert le 12 Décembre 2023. Les participantes et participants qui auront suivi l'intégralité du parcours se verront attribuer une attestation nominative. Début 2024 nous serons en mesure de vous livrer une analyse précise sur la participation à ce projet expérimental.

Une vidéo pour recruter son binôme égalité ou élargir les cercles de l'égalité en unité.

À l'occasion du recrutement d'un nouveau binôme, Nina Sénécal correspondante égalité au sein de la Délégation Occitanie Ouest a réalisé une vidéo d'une minute rendant ainsi le processus de recrutement plus moderne, plus visuel et donc plus attractif ! Cette vidéo est désormais accessible sur la plate-forme collaborative et chacune peut s'en emparer ou s'en inspirer pour sa propre unité.

[lien de téléchargement de la vidéo](#) et/ou la [lien Mycore pour consulter la vidéo](#)

Les points de distribution de protection mensuelle en cours de multiplication dans les unités

Le CERFACS a mis en place des boîtes à protections périodiques dans toutes les toilettes femme. La demande de financement émanait du groupe égalité au CE (et donc à la direction), l'ensemble des acteurs et actrices a été très réactif. Il existe donc maintenant des « boîtes à urgences » remplies une première fois. Les utilisatrices doivent remplacer ultérieurement ce qu'elles prennent.

Le CNRM travaille à l'installation de distributeurs automatiques, tout comme le LAAS-CNRS et l'ICT.



La Mission égalité se dote d'une nouvelle adresse mail générique

Dorénavant vous nous écrirez à mission-egalite@dr14.cnrs.fr. Pensez à mettre à jour l'ensemble de vos documents.

2024 : Actions à venir – Bloquez vos agendas

- 22 janvier 2024 – Premier Coregal café de l'année : « Réseaux sociaux professionnels : un levier pour l'égalité femmes-hommes ? » avec l'intervention de Juliette Sanchez Lambert, top voice LinkedIn et experte genre.
Jusqu'au 22 Décembre 2023 vous pouvez nous indiquer les sujets que vous aimeriez voir prioritairement abordés lors de ces temps d'échanges :
<https://coop-egal.typeform.com/to/GxQbOw2Y>
- 9 février 2024 – Théâtre-forum sur les VSS et le sexisme ordinaire à l'IMFT animé par la compagnie Vilain.es <http://www.vilaines.org/>
- 11 février 2024 - Journée internationale des femmes et des filles de science :
<https://www.un.org/fr/observances/women-and-girls-in-science-day>

NOUVELLES DE L'ÉGALITÉ AU CNRS

L'égalité professionnelle en bonne voie au CNRS

Le plan d'action 2021-2023 arrive à son terme, l'occasion de faire un bilan des actions passées et de prévoir les futures.

En prolongeant et renforçant les politiques d'égalité menées au CNRS depuis une vingtaine d'années, le plan d'action 2021-23 a permis de réaliser des progrès très significatifs dans plusieurs pans de la problématique. Des efforts sont cependant très attendus par la direction du CNRS dans, par exemple, le recrutement des femmes aux postes de chargées de recherche, la mise en valeur des carrières, notamment pour les métiers traditionnellement plus féminins, la suppression des effets négatifs de la maternité pour la carrière. », assure Elisabeth Kohler, directrice de la Mission pour la place des femmes du CNRS, qui élabore et déploie ses plans d'égalité professionnelle.

La suite [ici](#)

CPED : Que faire après une sanction pour VSS dans un établissement ?

Suite à la circulaire du 9 Mars 2018 relative à la **lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans la fonction publique**, la majorité des établissements ont mis en place des dispositifs de signalement et de prévention. Une question subsiste alors : *comment accompagner les parties prenantes suite à une situation de VSS en particulier lorsque les personnes sanctionnées sont amenées à reprendre leur activité ?* Même si les parties prenantes (plaignant/plaignantes, mis en cause, témoins, collègues...) sont orientées vers des professionnels de santé et des associations spécialisées, cela n'est pas suffisant face aux conséquences psychologiques et sur la santé des personnes. De plus, il apparaît nécessaire sur le long terme de restaurer le collectif de travail ou d'étude après une situation de VSS.

Dans ce [rapport](#) vous retrouverez un guide des bonnes pratiques des établissements (rôle de la mission égalité, de la direction, suivi psychologique, réintégration, formation, groupe de parole, accompagnement etc).

NOUVELLES DE L'ÉGALITÉ

#6novembre11h25

En France, les femmes travaillent « gratuitement » à partir du 6 novembre à 11h25 et 19 secondes. C'est le calcul réalisé chaque année par le média féministe « [Les Glorieuses](#) » : pour 2023, « l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 15,4% selon Eurostat ». En rapportant cet écart de salaire européen au nombre de jours ouvrés en 2023 en France, « Les Glorieuses » entendent dénoncer, à juste titre, les inégalités salariales entre hommes et femmes

La plate-forme des violences économiques conjugales

Plus de 4 femmes sur 10 feront l'expérience de violences économiques dans sa vie selon un sondage IFOP pour Les Glorieuses

Les violences économiques conjugales se définissent par un contrôle, un appauvrissement ou un manque à gagner qui peuvent aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie financière des femmes. [Toute l'étude est accessible ici](#). Pour lutter contre les violences économiques conjugales, la newsletter Les Glorieuses créé une plateforme de sensibilisation en ligne : <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr>).

Sur cette plateforme on peut retrouver :

- les résultats du sondage IFOP x Les Glorieuses : <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr/#sondage>
- un test pour découvrir si on a vécu une situation de violences économiques mais qu'on n'en est pas sûre. <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr/#test>
- un baromètre des violences économiques réalisé sur le modèle du violentomètre <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr/#barometre>
- des conseils pour accompagner une proche victime de violences économiques <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr/#aidantes> et pour soi-même <https://violences-economiques.lesglorieuses.fr/#conseils>

Les injonctions à la disponibilité parentale : une discrimination indirecte à l'égard des familles monoparentales.

Ce [travail](#), sur « les injonctions à la disponibilité parentale » dans un contexte de monoparentalité a bénéficié sur le temps de deux années (2019 - 2021) de l'engagement de quatre chercheuses en sociologie, sciences politiques, et sciences de l'éducation ; du concours dynamique et du témoignage de professionnel.le.s de la santé mentale : médecins psychiatres, psychologues, éducat.eurs.ices, infirmier.ère.s, réunis au sein d'un Centre médico-psycho-pédagogique, lesquels nous ont ouvert leurs locaux et leur activité en se prêtant au jeu de l'entretien sociologique ; du témoignage de 34 parents en situation de monoparentalité. Parmi ces parents, 10 d'entre eux ont un enfant suivi au sein du Centre médico-psychologique investi par le collectif de recherche.

Plus d'information sur la plate-forme égalité professionnelle :

<https://intra.core-cloud.net/collaborations/EGALITE-DR14/SitePages/Accueil.aspx>

Venez nous parler d'égalité !
mission-egalite@dr14.cnrs.fr